

Le ministre de l'Énergie chargé de l'Eau compte passer outre la Cour des comptes

Dossier de la rédaction de H2o
 Avril 2014

La loi 10-95 relative à l'eau sera mise au goû^t du jour. Le nouveau cadre législatif est presque finalisé et sera prêt en 2015, a annoncé un cadre du ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'eau, lors d'un atelier national sur la gestion des eaux souterraines, organisé à Skhirat. Selon lui, il ne s'agit nullement d'une révision ou d'une modification mais plutôt d'améliorations apportées à certaines dispositions devenues obsolètes. "Il y a certains articles qui doivent être actualisés comme c'est le cas pour les dispositions concernant le dessalement des eaux de mer ou les eaux usées. Cela ne veut pas dire que cette loi est dépassée mais quelques perfectionnements minimes s'imposent aujourd'hui", a précisé un cadre de la DRPE.

Pourtant, loi ou pas, tout le monde est d'accord à considérer que la question de la gestion de l'eau dans le pays demeure alarmante voire catastrophique. Un constat qui n'a rien de nouveau puisque les experts n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme depuis les années 1980. Une réalité que confirme aujourd'hui le ministre de tutelle en indiquant que nos ressources en eau sont encore confrontées à la surexploitation et à la dégradation de leur qualité.

Le volume surexploité aujourd'hui est de l'ordre de un milliard de mètres cubes par an entraînant la baisse quasi-généralisée des niveaux piézométriques au niveau des principales nappes du pays et la réduction des débits voire l'assèchement des sources. En effet, pour les experts réunis lors de cet atelier, les maux du secteur demeurent les mêmes depuis 1995, date de la promulgation de la loi 10-95. Problèmes de gouvernance, manque de contrôle et de suivi, carence réglementaire, résistances des usagers et la liste est longue. "On a l'air de tourner en rond malgré les quelques avancées et progrès réalisés ces dernières années qui sont, du reste, insuffisants vu l'état désastreux de nos ressources hydrauliques", confie un responsable d'agence de bassin.

Comment

peut-on sortir du cercle vicieux ? Le ministre propose d'élaborer un cadre visant le rétablissement d'un équilibre des eaux souterraines qui passe par l'amélioration des connaissances et une évaluation des ressources ainsi que la recherche des possibilités d'augmentation de la recharge naturelle des aquifères. En d'autres termes, il faut engager une nouvelle série d'études et de rapports qui vont certainement engloutir d'autres fonds publics, en ces temps de vaches maigres où le gouvernement est en train de serrer fortement la ceinture au commun des mortels.

Une d  marche qui ne fera pas le bonheur des juges de la Cour des comptes qui ont   pingl   en 2011 le recours injustifi      l'expertise externe et aux   tudes faites et remises sur le m  tier    plusieurs reprises.    ce propos, ils ont recommand   aux responsables de ce minist  re de prendre les mesures ad  quates afin d'  viter l'engagement d'  tudes dont l'objet et le contenu sont similaires et de veiller    la mise en   uvre des contr  les requis avant de prononcer la r  ception des   tudes command  es. Mieux, la Cour a pr  conis   d'exploiter au maximum les conclusions des   tudes ant  rieurement command  es et r  alis  es.

Mais qu'en est-il des solutions d  j   propos  es pour mettre un terme    l'exploitation des eaux souterraines ? Qu'en est-il donc des contrats de nappes ? Des recharges artificielles de celles-ci ? Et qu'en est-il du contr  le des pr  l  vements ? Silence radio. Pourtant, les langues ont commenc      se d  lier. Pour plusieurs experts, ces mesures ont montr   leurs limites. C'est le cas pour les contrats de nappe qui tardent encore    donner leurs fruits. En effet, plusieurs contraintes ont entrav   une mise en application saine de cette mesure.    commencer par la difficult   de d  finir un contrat-type en la mati  re. Con  su comme accord technique et financier concert   portant sur la protection qualitative et quantitative des eaux souterraines et la mise en place d'une politique de gestion durable de l'aquif  re, ses signataires   ventuels ne semblent pas avoir eu la m  me approche concernant ces contrats. D'autant plus que le respect des engagements s'est r  v  l   difficile    atteindre faute de mesures r  glementaires.

Un constat qui en dit long sur l'absence d'une politique efficace de l'eau au Maroc susceptible de remettre en   quilibre les aquif  res ou du moins    r  sorber leurs d  ficits.

Hassan Bentaleb, Lib  ration (Rabat) - AllAfrica 27-03-2014